

LES RÈGLES SANITAIRES DE L'IFACI

L'IFACI s'est fortement mobilisé afin de pouvoir continuer malgré la crise de proposer des formations à ses adhérents et aux directions d'audit et de contrôle internes.

Nous reprenons nos formations présentielles avec comme préoccupation majeure de protéger nos participants, nos formateurs, nos fournisseurs et nos salariés de tout risque de contagion du virus COVID-19. Nous avons activement travaillé pour vous accueillir dans des conditions sanitaires optimales.



NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES RÈGLES SANITAIRES SUIVANTES :

- ✓ **LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA FORMATION, DANS TOUS LES ESPACES COMMUNS Y COMPRIS LA SALLE DE FORMATION ;**
- ✓ **MISE À DISPOSITION DE MASQUES ET DE GEL HYDROALCOOLIQUE À TOUS LES PARTICIPANTS ;**
- ✓ **TOUTES NOS SALLES DE FORMATIONS DISPOSENT DE FENÊTRES ET SONT AÉRÉES RÉGULIÈREMENT PAR NOS FORMATEURS ;**
- ✓ **TOUS NOS SUPPORTS DE FORMATIONS SONT DÉSORMAIS DÉMATÉRIALISÉS AFIN D'ÉVITER LES CONTACTS ;**
- ✓ **PLAN DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DE NOS INTERVENANTS SUR LES GESTES BARRIÈRES À OBSERVER (LAVAGE DES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, DISTANCE SOCIALE D'UN MÈTRE MINIMUM, ETC.) ;**
- ✓ **AFFICHAGE DES « GESTES BARRIÈRES ET BONNES PRATIQUES » AUX ACCUEILS ET DANS CHAQUE SALLE DE FORMATION.**

LES RÈGLES SANITAIRES DE L'IFACI



FOCUS SUR LE PASS SANITAIRE :

- ✓ LE PASS SANITAIRE N'EST PAS EXIGÉ POUR L'ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION. LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES N'EN DEMEURE PAS MOINS OBLIGATOIRE.
- ✓ NÉANMOINS, LES DÉJEUNERS ÉTANT PRIS AU RESTAURANT LE PASS SANITAIRE, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, EST EXIGÉ POUR Y ACCÉDER. VOUS ÊTES DONC TENUS DE PRÉSENTER UN PASS SANITAIRE VALIDE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ :

pass **COVID-19** sanitaire

PLUS D'INFOS SUR
LE PASS SANITAIRE
DISPONIBLES SUR
LE SITE DU GOUVERNEMENT :
[HTTPS://WWW.GOUVERNEMENT.
FR/INFO-CORONAVIRUS/PASS-
SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)

EN CAS DE NON PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE VALIDE, L'IFACI DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ. *

**Aucun remboursement ou compensation financière ne pourront être demandés pour une personne ne présentant pas un pass sanitaire valide ou ne souhaitant pas déjeuner au restaurant.*

Soyez assurés que nos équipes et celles de nos prestataires mettent tout en œuvre pour vous garantir des mesures sanitaires strictes et effectives dans chacun de nos sites de formation.

